

# CHARTRE DU RÉSEAU VERVIÉTOIS D'INTERVENANTS EN MATIÈRE D'ASSUÉTUDES EN

## MILIEU SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE,

### (CONVENTION DE PARTENARIAT)

## 1. PRESENTATION DU RESEAU VERVIETOIS ET DE SES OBJECTIFS

Le **réseau Verviétois d'intervenants en matière d'assuétudes** s'inscrit dans une **approche globale de promotion de la santé**. C'est un maillage des relations entre individus. Chaque membre contribue à le constituer.

Le réseau propose une **action collective et concertée d'offre de services, apportée par des professionnels, visant à épauler tout intervenant désireux d'aborder la question de la prévention des assuétudes en ce compris le tabac en divers lieux de vie des jeunes**.

Les **membres fondateurs** du réseau qui constituent l'actuel comité de pilotage sont :

- **LE FONDS DES AFFECTIONS RESPIRATOIRES (FARES)** en tant qu'initiateur de la démarche de maillage de réseau et ressource communautaire dans le cadre de la prévention du tabagisme,
- **LE CENTRE VERVIÉTOIS DE PROMOTION DE LA SANTÉ** en tant que coordination locale et en collaboration avec son Point d'Appui Assuétudes,
- **L'AIDE VERVIÉTOISE AUX ALCOOLIQUES ET TOXICOMANES (AVAT)** en tant que service de prévention,
- **CAP SUD** en tant que Service d'Aide en Milieu Ouvert dans le sud de l'arrondissement de Verviers : Waimes, Trois Ponts, Malmedy, Stoumont, Stavelot et Lierneux,
- **CAP VERVIERS** en tant que Service d'Aide en Milieu Ouvert couvrant Spa, Jalhay, Theux, Dison, Pepinster, Baelen, Dolhain, Limbourg et Verviers centre,
- **ESPACE JEUNESSE DE PÉPINSTER** couvrant la zone de Pepinster et les frontières de celle-ci.
- **LE JEPS** (Jeunesse- Enfance- Prévention-Sport) couvrant La Reid, Polleur, et Theux,
- **CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL** libre III de Verviers,
- **MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE**, Département Emploi, Santé et Affaires Sociales
- **CATHERINE KURTS** en tant que psychologue à Lambermont

### 1.1. Philosophie de travail/objectifs

La **philosophie de travail** du réseau est basée sur des échanges et des collaborations et vise le développement d'un **ensemble de liens** autour **d'objectifs communs** :

- proposer **des interventions et une méthodologie concertées** dans le cadre des assuétudes,
- renforcer la **cohérence et la pertinence des actions** menées, à la demande, en matière de prévention en milieu scolaire et extra-scolaire,
- proposer un **panel d'intervenants** réunis autour du Centre Verviétois de Promotion de la Santé.

### 1.2. Objectifs opérationnels

Le réseau s'appuie sur une **évaluation continue** de son fonctionnement interne pour voir les orientations ou réorientations à prendre par la suite. **Les priorités ainsi dégagées se traduisent en objectifs opérationnels** :

- adoption d'une **méthodologie commune** d'accompagnement,
- utilisation d'un **protocole d'analyse de la demande** avec une structure de base minimale commune,
- **rétro-information des services offerts (fiche d'identification), demandes et accompagnements,**
- **collaboration** lors de demandes d'accompagnement ou de dynamiques de prévention (offre de services),
- participation aux **rencontres du réseau**,
- **échanges de pratiques, de compétences et d'outils,**
- **co-construction de dynamiques communes et complémentaires** en réponse aux besoins rencontrés (visibilité du réseau et mobilisation répondant aux réalités locales),
- **développement et adaptation d'outils, de pratiques et d'expériences.**

### 1.3. Méthodologie

- Analyse approfondie de la **demande, besoins et représentations** du public bénéficiaire (diagnostic),
- Evaluation,
- Démarche concertée incluant les **ressources internes et externes**,
- Travail participatif dans une **perspective de qualité de vie et de bien-être de chacun**,
- Cadre d'intervention concerté.

## 2. COMPOSITION ET COORDINATION DU RESEAU

« Le réseau<sup>1</sup> a des multiples portes d'entrée. On peut y trouver sa place, s'investir un peu, beaucoup, travailler sur un projet et puis être moins présent, trouver d'autres préoccupations, revenir, prendre une autre place. C'est un processus dynamique d'échanges à maintenir. »

### 2.1. Composition du réseau

Le réseau Verviétois est :

- **composé de tout professionnel des champs sanitaire et social**. Il se veut **transversal aux institutions et dispositifs existants**. La **coopération entre acteurs y est volontaire**. Elle se fonde sur des **relations non hiérarchiques et sur la définition d'objectifs et d'intérêts communs** visant à améliorer la complémentarité, la continuité et la qualité des projets ;
- un ensemble **d'individus et d'institutions** ayant des **réalités, compétences et spécificités différentes et complémentaires** qui agissent pour un **objectif commun selon des normes et des valeurs partagées et assurant la visibilité de chacun** ;
- un **vecteur de progression par le partenariat et un espace de réajustement et de renforcement des rôles et des compétences**. Il **visé à apporter une plus-value en terme de qualité des pratiques mises en commun** et en terme d'**efficacité** au bénéfice de la population. Il veille à créer du lien, des ponts, des échanges et de la coopération là où existent les cloisonnements, les coupures, les rivalités. Chacun y est détenteur d'expérience, de pratique et de questionnement ;
- un **lieu « de partage et de capitalisation des pratiques »**. Le contenu des rencontres y est consacré. Ceci implique des moments d'échange où chacun fait le point sur ses activités ou projets et des moments où des points de discussion sont l'occasion d'approfondir et de capitaliser ceux-ci. **Tous les membres d'un réseau contribuent à la production, le réseau n'est pas un lieu de dépossession**, chacun s'y veut complémentaire et non en compétition ;
- un **lieu d'ajustement des pratiques et logiques professionnelles**, un lieu de **négociation** et de **définition** d'une zone professionnelle partagée en construction ;
- un **lieu de coopération** qui **procure des satisfactions à chacun de ses membres grâce à :**
  1. **une communication régulière** fruit de concertations et d'un enrichissement réciproque des acteurs,
  2. **une collecte des besoins et attentes** de la population en vue d'y répondre,
  3. une appartenance à un **espace professionnel fondé sur la reconnaissance mutuelle**.

### 2.2. Coordination du réseau

Le Centre Verviétois de Promotion de la Santé coordonne le réseau et assure, à ce titre :

- l'**explicitation des finalités du réseau**, le jeu « gagnant-gagnant » de l'organisation et des participants.
- l'**ordre du jour** et le **procès verbal** de chaque rencontre,
- la **liaison permanente** et la visibilité du réseau en allant vers les acteurs de terrain.
- l'**élaboration concertée** de modes de fonctionnement et leur transcription en une **charte du réseau**.

---

1 Guy le Boterf - Travailler en Réseau – Partager et capitaliser les pratiques professionnelles, Edition d'Organisation – juin 2004, 158 p

### 3. FONCTIONNEMENT DU RESEAU

#### 3.1. Organisation des échanges

Les échanges sont organisés **sous la forme** :

- **de rencontres régulières** pour favoriser les échanges de pratiques internes et/ou externes (personnes ressources), la formation, la conceptualisation de référentiels (questionnaires, outils, accompagnement), l'ouverture du réseau, l'évaluation (des services offerts et du fonctionnement du réseau), la co-construction de dynamiques d'intervention et des ajustements continus. Ceci contribue à l'amélioration des pratiques individuelles et collectives (retours d'expériences ou de pratiques nouvelles – effet boule de neige). Un calendrier est établi à l'avance (rythme compatible avec les contraintes de chacun).
- **d'emails** pour viser une communication rapide, sans contrainte de temps ou de distance géographique quand cela se nécessite.

#### 3.2. Fondements et modes de communication

Le travail en réseau s'appuie sur **trois ingrédients essentiels**

- **La réciprocité** de l'échange.
- L'engagement dans une **relation durable et ouverte**.
- L'**engagement d'échanges d'informations, de savoir-faire**.

Ceci nécessite **d'ajuster les éventuels clivages** (différents contextes, missions et logiques d'action). En effet, chaque membre a **ses propres ressources** issues des **réseaux qu'il entretient** au sein de sa structure et de sa profession. C'est un **bagage qu'il peut valoriser dans le réseau**. De même, chaque membre doit **retirer un bénéfice des échanges** qu'il développe au prix d'un investissement personnel.

Le **travail du réseau est fondé sur la confiance entre membres**. Il est **basé sur** :

1. le respect de l'autre,
2. l'échange,
3. la transparence de fonctionnement,
4. une vision commune du présent et du futur,
5. l'indépendance dans la complémentarité.

Dès lors, des **modes de communication assurent et garantissent les relations de confiance entre partenaires** :

- Chaque intervenant a son propre **code de déontologie qu'il respecte**. Les membres du réseau doivent en tenir compte.
- **Confidentialité vis-à-vis des acteurs externes** au réseau (ex. En terme de faiblesses ou d'échecs éventuels des uns ou des autres). Ainsi, la formulation des notes doit veiller à la création de savoirs et non à la mise en cause de personnes. De même, des règles de **validation des productions** du réseau sont à préciser.
- **Civilité**. Ceci inclut une attitude et une écoute compréhensive, de ne pas divulguer des « confidences éventuelles » vers l'extérieur, un code de savoir-vivre, des exigences déontologiques et d'offrir un espace protégé de « paroles ».
- **Utilisation de l'écrit et de l'oral**. Ce qui peut être écrit ou ne pas l'être est précisé notamment pour l'élaboration des notes de synthèse des rencontres.

### **3.3. Pérennité et critères de qualité**

Le réseau **structure des relations préexistantes** et développe des relations de confiance. **Pour réussir dans la durée, le réseau est attentif à :**

- la complémentarité des compétences de ses membres,
- l'absence de hiérarchie et de concurrence,
- la motivation et la disponibilité des membres comme garantie d'un processus dynamique,
- l'importance de l'offre d'informations et de formation pour les membres.

Le réseau vise à dépasser son propre particularisme pour **penser une forme d'intervention transversale.**

### **4. ÉVALUATION DU RESEAU**

L'évaluation doit permettre aux membres du réseau de s'assurer que **celui-ci est fondé sur une dynamique d'acteurs. Chacun de ses membres s'engage à contribuer à la mesure des changements observés et de son impact et à définir des critères et indicateurs d'évaluation.**

L'évaluation sera menée à 3 niveaux :

- Le **public bénéficiaire** de l'offre de service: mesures de satisfaction et d'implication
- Le **fonctionnement du réseau** : partage des tâches, outils et mécanismes de coordination
- Le **partenariat entre acteurs** : capacité à transformer durablement les relations entre acteurs à les officialiser et à se tenir informé.

## OUVERTURE DU RESEAU ET ADHESION A SA CHARTE

Cet engagement prend cours à la signature de la présente convention et pour une durée d'un an.

Les professionnels/les institutions souhaitant adhérer au réseau doivent préalablement marquer leur accord sur la philosophie de travail, les objectifs, les modalités de fonctionnement et la méthodologie définis lors de sa constitution. En outre, ils s'engagent personnellement dans une collaboration effective et respectueuse des points décrits dans la présente charte.

A Verviers, le .....

(Nom, prénom) .....  
Représentant (institution).....

S'engage à respecter les termes prévus dans la charte du Réseau Verviétois d'Intervenants en matière d'Assuétudes

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

(Nom, prénom) .....  
Représentant (institution).....

S'engage à respecter les termes prévus dans la charte du Réseau Verviétois d'Intervenants en matière d'Assuétudes

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

(Nom, prénom) .....  
Représentant (institution).....

S'engage à respecter les termes prévus dans la charte du Réseau Verviétois d'Intervenants en matière d'Assuétudes

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

(Nom, prénom) .....  
Représentant (institution).....

S'engage à respecter les termes prévus dans la charte du Réseau Verviétois d'Intervenants en matière d'Assuétudes

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

(Nom, prénom) .....  
Représentant (institution).....

S'engage à respecter les termes prévus dans la charte du Réseau Verviétois d'Intervenants en matière d'Assuétudes

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)